

multiplié les possibilités de coopération. Comme dans d'autres domaines visés par l'Acte final, l'objectif du Canada est de réduire les obstacles pour ouvrir davantage l'accès à l'information et de faciliter les contacts entre les personnes qui, dans leur pays, sont les seules en mesure de concrétiser les engagements souscrits par leur gouvernement. Nous avons aussi espéré que les débats ne se borneraient pas au strict libellé de notre mandat et comprendraient l'examen des problèmes et des responsabilités économiques que nous partageons à titre de membres de la communauté industrielle, elle-même intégrée à un système mondial. Si les postulats de l'Acte final ont la moindre signification, c'est dans cette direction que doivent évoluer nos rapports.

Dès le début, le Canada a placé l'accent sur la dimension humanitaire de nos travaux. C'est la contribution fondamentale, unique et indispensable de la CSCE à l'évolution de la détente. Nous avons trouvé réconfortant de constater que les questions humanitaires constituent un thème légitime de discussion multilatérale et que la majorité d'entre nous ne relèguent pas dans les coulisses les questions comme la réunion des familles pour laisser les considérations politiques et militaires envahir la scène. A tout le mois, les délibérations de Belgrade auront confirmé ce que nous pensions déjà: les droits de la personne demeureront au coeur des préoccupations de mon gouvernement et de la majorité de ceux qui sont représentés ici lorsque nous nous attacherons à remplir nos engagements.

Sur ce plan, l'optique du Canada est que les relations entre Etats ne peuvent rester inchangées lorsque les droits de la personne et les libertés fondamentales ne sont pas respectés. Nos discussions ont montré qu'il nous reste un long chemin à parcourir et qu'il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir dire que la dignité de la personne humaine et sa prérogative de connaître ses droits et d'agir en conséquence sont respectées partout et toujours. Il est établi que des individus qui ont tenté d'exercer des droits reconnus par l'Acte final sont encore harcelés, exilés, arrêtés, jugés et emprisonnés. Cette situation a amené le Parlement du Canada à adopter à l'unanimité des résolutions faisant état de sa vive inquiétude devant ce qu'il estime être des violations des droits fondamentaux. Nous espérons sincèrement que l'attention que nous avons portée à ces questions encouragera les gouvernements à réfléchir aux conséquences négatives de leurs pratiques.

Nous avons espéré que Belgrade serait l'occasion pour les gouvernements signataires non seulement de réaffirmer leur engagement en faveur du respect des droits de la personne, mais aussi d'y donner suite dans la pratique. Nous n'avons jamais prétendu que la détente ne tient qu'aux droits de la personne. Nous soutenons que, dans la mesure où la détente repose sur la confiance, nous ne pouvons susciter la confiance de nos citoyens si la détente ne prend pas un visage humain. Le respect des droits de la personne fait partie de la structure et de l'équilibre de l'Acte final. Si nous voulons que l'Acte final soit davantage que la somme de ses parties,